



Paris, le 30 JAN. 2012

Le Premier président

chers Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement m'a saisi, au milieu de la semaine dernière, du projet de décret relatif au siège et au ressort des chambres régionales des comptes, suite à la promulgation de la loi du 13 décembre 2011, en vue de son examen par les conseils supérieurs de la Cour et des Chambres régionales des comptes et du comité technique des juridictions financières. Ces instances se réuniront respectivement les 9 et 3 février 2012.

J'ai demandé que vous en ayez immédiatement connaissance et le texte du projet de décret a été mis en ligne aussitôt sur Par'Cours. J'ai rencontré à ce sujet, le jeudi 26, l'ensemble des organisations représentatives et j'ai réuni le vendredi 27 après midi les présidents des chambres concernées.

Comme je le lui avais proposé, le Gouvernement limite le regroupement de chambres régionales des comptes à sept – ce qui constitue le plafond désormais fixé par la loi – et ce texte exprime son orientation très nette de ne pas aller au-delà et de ne pas engager d'autres regroupements plus importants.

Le Gouvernement a cependant fait le choix de modifier deux des ressorts en s'écartant des suggestions que j'avais formulées et il a décidé d'associer la CRC de Poitou-Charentes avec celle d'Aquitaine et la CRC du Limousin avec celle du Centre. Je suis conscient que cette décision peut être mal comprise au sein des chambres concernées. Je comprends l'émoi que certains ont pu ressentir.

Mais je veux insister sur les signes forts inscrits dans le projet adopté : ce regroupement concerne sept chambres et pas une de plus, et, comme je l'avais demandé, il touche le moins de collaborateurs possible. Ainsi nous disposons d'un schéma stabilisé de réorganisation du réseau des juridictions financières, après une trop longue période d'incertitudes.

Je mesure en effet combien les périodes de la discussion, de l'adoption de la loi par le Parlement, puis de sa validation par le Conseil constitutionnel, de sa promulgation et enfin de mise au point du projet de décret ont été longues et sources d'interrogations et d'inquiétudes.

J'ai souvent dit au demeurant à l'occasion de mes déplacements dans les chambres régionales des comptes, que cette réforme, en gestation depuis quatre ans, me paraît utile pour conforter l'avenir des juridictions financières.

Elle prend désormais un caractère concret et je mesure les inquiétudes qu'elle peut susciter et les bouleversements que certains d'entre vous appréhendent dans leur vie quotidienne.

Aujourd'hui, le processus est engagé. Je vous assure de ma volonté de mettre en œuvre toutes les dispositions pour que ces changements s'opèrent et que ces regroupements s'effectuent – et donc pour que la loi s'applique – dans les meilleures conditions possibles.

J'entends les inquiétudes que vous avez exprimées relatives à la date d'entrée en vigueur du décret.

A ceux qui trouvent cette date trop proche, je veux rappeler que le processus est engagé depuis fin 2007 et que cette date va nous permettre de déterminer l'ensemble du calendrier.

Je tiens au demeurant à insister sur un point : la date du 2 avril est une date d'effet juridique. Elle est évidemment importante car elle marque le début d'un processus. Mais, concrètement, la phase de transition et de changement durera, elle, presque deux ans.

Comme je l'indiquais au début de ce courrier, j'ai rencontré vos représentants syndicaux, un par un et collectivement et j'ai réuni les présidents des quatorze CRC concernées.

Les rencontres et les échanges ne s'arrêteront pas là et comme je l'ai fait connaître à mes interlocuteurs, le dispositif de pilotage de cette réorganisation est d'ores et déjà en place.

Une mission d'accompagnement en matière de ressources humaines, dirigée par une administratrice civile, ancienne conseillère de chambre régionale des comptes, ayant l'expérience de ce type de situations sera constituée dans les tous prochains jours et se rendra dans les chambres concernées afin d'examiner chaque situation individuelle.

Je réunirai également régulièrement un comité de pilotage composé, notamment, des présidents des chambres concernées ainsi qu'un comité de suivi auquel seront associées les organisations syndicales représentatives.

Bien entendu, les instances représentatives normales, qu'il s'agisse du comité technique, du CHSCT, des conseils supérieurs de la Cour et des CRTC, seront associés et consultés tout au long de la démarche.

L'objectif est de parvenir dans ce cadre à arrêter toutes les mesures d'accompagnement qui pourront être mises en œuvre.

Des comités locaux de coordination au sein des chambres d'accueil, sous la présidence des présidents concernés permettront de vous associer au plus près. Nous mobiliserons aussi les experts nécessaires et le réseau des assistants sociaux et des psychologues, afin d'apporter une réponse adéquate aux besoins de chacun.

S'agissant des demandes de mobilités qui découleront légitimement de ces regroupements, la priorité est et sera naturellement donnée aux personnels des chambres concernées. J'ai demandé que toutes les situations particulières des agents de ces chambres soient prises en compte.

Par ailleurs, un recensement exhaustif des souhaits de mutations ordinaires ou dans le cadre d'un regroupement, des demandes d'intégration et de renouvellement de détachements est en cours.

Je vous réitère mon engagement pour que cette réorganisation territoriale se fasse dans les meilleures conditions possibles et je serai particulièrement attentif à chaque situation.

Je vous rappelle par ailleurs que ce regroupement se fera à effectifs constants. Il n'est pas question en effet, comme je peux encore le lire parfois, d'entrer dans une logique de rationnement de nos moyens ou de réduction de nos effectifs.

Le regroupement, même s'il sera source de difficultés temporaires, permettra, une fois qu'il sera achevé, un renforcement du contrôle financier local. Nous pourrions demain mieux centrer les travaux des juridictions financières sur les risques et les enjeux majeurs tout en faisant en sorte que personne ne se pense à l'abri d'un contrôle.

La mise en œuvre de cette réorganisation constituera sans nul doute, pour les juridictions financières dans leur ensemble, l'un de leurs principaux défis pour les deux ans à venir. Mais elle sera aussi l'occasion, à travers la mise en place de formations adéquates, de renforcer le potentiel de chacun d'entre nous et de renforcer la professionnalisation de tous.

Chaque chambre doit se préparer à ces évolutions.

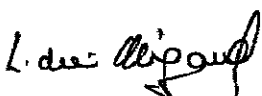
Je tiens à vous assurer que ce changement sera accompagné.

Nous devons tous nous attacher à ce que chacun trouve sa place dans la nouvelle organisation, aussi bien sur le plan matériel – en particulier immobilier – que pour l'exercice de ses missions. Cela nécessitera des adaptations, des transformations, peut être aussi de légères concessions. Mais je sais que nous saurons, que vous saurez tirer profit des idées, des bonnes pratiques et des initiatives des uns et des autres.

J'ai personnellement à cœur de donner aux chambres régionales et territoriales des comptes les meilleurs moyens pour leur permettre de mener efficacement et dans le long terme leurs missions.

Je veillerai également à ce que votre information soit complète sur l'avancement et la conduite de cette démarche et une lettre électronique dédiée vous tiendra très bientôt informés sur la mise en œuvre de ces changements.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, mes sentiments distingués et à vos vœux.

  
Didier MIGAUD